

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B336-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B336

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Présentation de l'amélioration de l'offre de transport en commun pour la rentrée scolaire 2015

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargyes – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Michel LEGIER donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Guy BARRET

Co-rapporteur : Michel LEGIER

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

Objet : Présentation de l'amélioration de l'offre de transport en commun pour la rentrée scolaire 2015

Information du Bureau

Mes Chers Collègues,

Comme tous les ans, les performances du réseau sont examinées dans l'optique d'améliorer le service pour la rentrée scolaire.

Cette année, afin de renforcer l'utilisation des transports en commun sur son territoire, la CPA décide :

- de restructurer entièrement deux réseaux urbains de la CPA (Pertuis et Gardanne),
- d'adapter certaines lignes aux développements urbains : croissance de quartiers, extension du périmètre de la gare routière,
- d'optimiser une partie de son réseau scolaire à l'occasion de l'ouverture d'un nouveau collège à Luynes.

Le présent rapport détaille le projet d'amélioration de l'offre à l'occasion de la prochaine rentrée scolaire.

Exposé des motifs :

Pour accompagner les développements socio-économiques du Pays d'Aix, la CPA a décidé de porter les efforts en matière de transport collectif sur la restructuration de lignes permettant de :

- simplifier deux réseaux urbains et améliorer leurs interactions avec le reste du territoire de la CPA
- améliorer les performances des liaisons à l'Ouest du Pays d'Aix
- fluidifier la circulation des véhicules de transport en commun dans la zone de la gare routière,
- optimiser les dessertes scolaires grâce à l'opportunité constituée par la création d'un nouveau collège à Luynes.

Ce projet, s'appuyant sur une augmentation des ressources du budget annexe transport de la CPA votée lors du dernier Conseil communautaire est détaillé ci- dessous.

Restructuration du réseau urbain de Pertuis

Les échanges avec les élus de la Ville de Pertuis, ainsi qu'une étude spécifique, ont montré que le réseau actuel n'était pas très attractif en raison de sa complexité : dissociation d'itinéraires, multiples boucles...

Un nouveau réseau a été dessiné par la CPA avec le concours actif de la Ville de Pertuis. Ce réseau simplifié, en vigueur du lundi au samedi, sera doté de 5 lignes au lieu de 4 aujourd'hui et bénéficiera d'une grande lisibilité d'itinéraires, d'horaires clairs, de meilleures correspondances avec les lignes 100 et 101. Son amplitude sera de 6h00 à 21h00 et sa fréquence de 30 minutes.

- La ligne 102 reliera Boiry à la gare SNCF,
- la ligne 103 reliera la Piscine à la gare SNCF et à la ZAC St-Martin,
- la ligne 104 reliera la Croix-de-Gon à la gare SNCF via le site propre dédié,
- la ligne 105 reliera le lycée Val de Durance à la gare SNCF,
- la ligne 106 reliera St-Joseph à la gare SNCF via le site propre dédié.

En outre, un service de Transport à la Demande complètera le dispositif en reliant notamment les quartiers situés à l'Est de Pertuis vers le Centre et la gare (de point d'arrêt à point de rabattement). Il sera accessible aux personnes à mobilité réduite.

Restructuration de l'offre sur Gardanne : réseaux urbain et interurbain

A l'occasion de l'intégration des communes de Gardanne et Gréasque au sein de la CPA en 2014, les services de transport par bus de ces deux villes ont été repris en l'état par la CPA. Le contrat avec le prestataire arrivant à échéance à l'été 2015, des études relatives au transport et au pôle d'échanges en gare SNCF de Gardanne ont été conduites sur ce bassin. Ces études ont abouti aux propositions suivantes, validées en Comité de Pilotage réunissant tous les Maires des communes concernées :

- la ligne 182 reliera Collevieille Cauvet (Biver) au lycée Fourcade et à la gare routière/SNCF
 - la ligne 183 reliera l'avenue du 8 mai 1945 à la gare routière/SNCF
 - la ligne 184 reliera l'école St-Joseph à la gare routière/SNCF et à la ZA Avon
- Ce service fonctionnera tous les jours.

Pour accompagner cette refonte du service urbain et l'intégration de Gardanne et Gréasque au sein de la CPA, les liaisons interurbaines de ce secteur sont également restructurées :

Création de deux nouvelles lignes :

- la 172 reliera Fuveau, Gréasque et Gardanne tous les jours de 6h15 à 19h40, avec une fréquence de 50 minutes en moyenne en pointe.
- la 290 reliera Mimet, Gardanne et Aix-en-Provence tous les jours de 6h50 à 20h55, avec une fréquence de 60 minutes en moyenne en pointe

Fusion de de deux lignes :

Les lignes 180 et 181 fusionnent en une nouvelle ligne 180 qui reliera Gardanne, Meyreuil et Aix-en-Provence tous les jours de 6h35 à 20h15 avec une fréquence de 60 minutes en moyenne en pointe.

Modification de la ligne 190 :

La ligne 190 reliera Simiane-Collongue (y compris la gare SNCF), Bouc-Bel-Air et Aix-en-Provence tous les jours de 6h50 à 20h45 avec une fréquence de 60 minutes en moyenne en pointe.

Modification des numéros de lignes sur la desserte Nord

Il a été adopté, à l'occasion de la dernière importante modification du réseau sur le bassin Sud Ouest en février 2015, le principe selon lequel les lignes à destination d'Aix-en-Provence verraient leur numéro de ligne terminer par 0, celles à destination du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence par 1, et les rocares par 2.

A l'occasion de la modification du réseau urbain de Pertuis, dans le souci d'homogénéiser les pratiques sur l'ensemble du territoire, il est procédé au changement de numéro de la ligne 151 en 152 (Pertuis – Saint-Paul-lez-Durance) et de la ligne 251 en 252 (Pertuis – La Roque d'Anthéron).

Extension du périmètre de la gare routière d'Aix-en-Provence

Les lignes 110 (Aix-Puylobier), 140 (Aix - Vauvenargues), 200 (Aix-Cabriès-Plan de Campagne), 230 (Aix-Eguilles) et 270 (Aix-Les Pennes Mirabeau) feront leur terminus sur les nouveaux quais implantés en haut de l'avenue Mouret, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et la fluidité des échanges de transports en commun sur la zone de la gare routière.

Ces lignes verront leurs horaires légèrement modifiés afin d'adapter leurs temps de parcours à ce nouveau terminus. L'impact financier est estimé quasi-nul.

Amélioration de la desserte d'Aix-Ouest par les lignes 220 et 230

Par la ligne 220 Aix – Coudoux :

La ligne 220 traverse les quartiers des Granettes et du Domaine des Plantiers, zones en développement immobilier attirant de nouveaux habitants.

La ligne 220 sera donc renforcée d'une course le matin (départ de Coudoux à 7h30) afin d'assurer une fréquence de 30 minutes à destination d'Aix-en-Provence. Il n'y a pour l'instant pas de prévision de modification de la desserte du soir, la fréquence étant de 60 minutes.

Par la ligne 230 Aix – Eguilles :

La ligne 230, reliant Aix-en-Provence à Eguilles, est une ligne dont la fréquentation augmente progressivement. La zone de la Route d'Eguilles connaît elle aussi des développements immobiliers. Ces deux points nécessitent l'augmentation de l'offre afin d'anticiper d'éventuels sureffectifs et d'offrir aux résidents d'Aix-Ouest une plus grande fréquence.

L'offre de la 230 est aujourd'hui de 45 minutes le matin et 30 minutes le soir. Il sera rajouté deux courses le matin vers Aix (départs à 8h15 et à 12h30). Le terminus de ces deux courses sera l'arrêt Vallon des Mourgues, au droit de la résidence Anahita. A noter qu'un aménagement de retournement est déjà prêt à accueillir nos véhicules, si ceux-ci restent de petit ou moyen gabarit.

Services scolaires

Création du collège de Luynes

Le collège de Luynes, créé en parallèle de la fermeture du collège des Prêcheurs et situé à proximité immédiate du Lycée International Georges Duby, sera le collège d'affectation des élèves de Luynes, la Duranne et les Milles. En conséquence, il est procédé aux modifications suivantes :

- Les circuits actuels provenant de la Duranne et des Milles seront restructurés pour assurer la desserte vers le nouveau collège.
- les circuits actuels de Luynes vers le centre d'Aix-en-Provence seront diminués (5 passages de moins par jour sur le secteur Rotonde – Tour de Ville)
- les circuits actuels entre Bouc-Bel-Air et Aix-en-Provence seront optimisés en créant de nouvelles liaisons par la RD8

Déplacement de la Maison Familiale Rurale de la Roque d'Anthéron

La Maison Familiale Rurale de la Roque d'Anthéron est déplacée dans des nouveaux locaux situés à près de 2 kms de l'arrêt actuel le plus proche de la ligne régulière 250. Cet établissement accueillant de nombreux pensionnaires, une course leur sera dédiée le lundi matin en provenance d'Aix-en-Provence et le vendredi soir en direction d'Aix-en-Provence.

Services scolaires du Puy-Ste-Réparate

En raison de la fin du transfert des collégiens vers le collège du Puy-Sainte-Réparate, trois services scolaires desservant Peyrolles-en-Provence, Rognes et Pertuis sont supprimés.

Reprise en desserte scolaire de l'itinéraire Château-Calade – Rocher du Dragon

La fréquentation de l'actuelle ligne 16 de la DSP Aix-en-Bus (Château-Calade – Rocher du Dragon) est aujourd'hui quasi-exclusivement scolaire. Il est donc prévu de retirer cette ligne de la DSP et de la transformer en service scolaire dédié sur le même rythme que les services scolaires habituels : 1 aller le matin, 3 retours le soir. Une attention particulière sera portée aux clients non scolaires afin de leur proposer des alternatives de transport.

Les estimations des incidences financières en année pleine de ces améliorations sont détaillées à titre indicatif ci-dessous :

Lignes / opérations	Estimation en année pleine (HT)
Restructuration du réseau urbain de Pertuis (dont déploiement du TAD)	+ 590 k€ HT (soit 1, 350 M€ - 760 k€ actuel)
Restructuration du réseau urbain de Gardanne	+ 35 k€ HT (soit 1,1M€ – 1,065M€ actuel)
Restructuration du réseau interurbain autour de Gardanne	+ 200 k€ HT
Modification des numéros de lignes desserte Nord	Moyens constants
Extension du périmètre de la gare routière d'Aix-Centre	Moyens constants
Ligne 220 Aix-en-Provence – Coudoux - renforcement	+ 47 € HT
Ligne 230 Aix-en-Provence – Eguilles - renforcement	+ 75 k€ HT
Desserte scolaire de Luynes	+ 102 k€
Desserte scolaire de La Roque d'Anthéron	+ 13 k€ HT
Suppression des dessertes scolaires suite à la fin des transferts vers le collège du Puy	- 217 k€
Desserte scolaire La Calade	+ 96 k€ HT
Total	+ 941 k€ HT

La fréquentation supplémentaire liée à ces modifications est estimée à 100 000 voyages par an.

La mise en œuvre de cette nouvelle offre est programmée pour le lundi 1^{er} septembre 2015 afin de marquer le début de l'année scolaire.

La communication autour de ces différentes opérations se fera sur des temps différents en fonction de leur objet.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité en date du 17 juin 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de l'amélioration de l'offre de transport en commun pour la rentrée scolaire de 2015.

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Présentation de l'amélioration de l'offre de transport en commun pour la rentrée scolaire 2015

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après avoir pris connaissance du rapport, le Bureau en prend acte et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015